

RAPPORT DE GESTION 2024



RAPPORT DE GESTION 2024 187^E EXERCICE

Banque fondée en 1837



SOMMAIRE

6

LA BANQUE

Organes de la banque	7
Gouvernance d'entreprise	8
Fondation du 175ème de la Caisse	
d'Epargne d'Aubonne	10
Rapport d'activité	12
Infographies	14

18

COMPTES ANNUELS 2024

Bilan	19
Compte de résultat	20
Tableau des flux de trésorerie	22
Emploi du bénéfice au bilan	24
Etat des capitaux propres	24

26

ANNEXES AUX COMPTES Raison sociale, principes comptables, risques et a

Raison sociale, principes comptables, risques et gouvernance	
d'entreprise	27
Informations relatives au bilan	35
Informations relatives aux opérations hors bilan	41
Informations relatives au compte de resultat	42
Rapport de l'organe de révision	44
Devoirs de publication en lien avec les fonds propres et les liquidités	46

LA BANQUE 2024

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe de Mestral Président Terme du mandat 2025

Jean-Philippe Egger Vice-président Terme du mandat 2027

Jean-Marie Surer Secrétaire Terme du mandat 2028

Jean-Marc Favre Membre Terme du mandat 2028

Eric Müller Membre Terme du mandat 2026

Direction

Olivier Thibaud **Directeur**

Anthony Vu Directeur-adjoint

Nathalie Delaporte Sous-directrice

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne Terme du mandat 2026

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Principes généraux

La Caisse d'Epargne d'Aubonne met en œuvre les critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment :

- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise chaque fois qu'ils sont compatibles avec son statut de société coopérative et à la taille de ses activités.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement.
- Améliorer en permanence les informations qu'elle communique.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration est composé uniquement de membres non exécutifs. Ses membres n'exercent et n'ont exercé aucune autre fonction au sein de la Banque au cours des trois dernières années. Ainsi, tous ses membres sont réputés indépendants.

La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 22 fois en séance ordinaire.

Les membres de la Direction participent à toutes les séances du Conseil d'administration.

Jean-Christophe de Mestral

Suisse

Diplôme de physique (OU, Angleterre) Diplôme fédéral d'analyste financier Certificat « Gestion et ingénierie d'actifs financiers » UNIL

Est entré et a été nommé Président du Conseil lors de l'assemblée du 27 mars 2013. Il débute auprès de la banque Cantrade, Ormond, Burrus à Genève en gestion de fortunes. Il est envoyé ensuite auprès de la maison mère, la banque Cantrade à Zurich, comme assistant du président du Conseil d'administration. Il contribue à la restructuration de banques du groupe et devient secrétaire du Conseil d'administration de la société holding du groupe. De retour à Genève, il rejoint la banque Pictet et Cie pour laquelle il travaille pendant trois ans à Montréal, Canada. Au terme de son séjour, il revient en Suisse et contribue à la création du bureau lausannois de Pictet & Cie. Indépendant depuis 2001, il rejoint le Conseil d'administration de la Banque Eric Sturdza, Genève, en 2017 qu'il préside depuis 2021.

Jean-Philippe Egger

Suisse

Architecte HES

A officié au sein de l'organe de contrôle du Conseil entre 1995 et 1999 puis a été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 29 avril 1999. Depuis avril 2004, il assume le poste de Vice-président. Après avoir travaillé 5 ans dans un bureau d'architecte, il a ouvert son propre cabinet en 1991 à Aubonne. Il bénéficie ainsi d'une très bonne connaissance du tissu économique régional propre aux métiers de la construction. Il officie également comme expert dans l'estimation des biens immobiliers.

Jean-Marie Surer

Suisse

Doctorat en médecine vétérinaire

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 16 avril 2008 puis comme Secrétaire du Conseil depuis avril 2014. Depuis 1987, il est vétérinaire indépendant à Bière. De 1989 à 2025, il est conseiller communal à Bière, puis de 1998 à 2017 député au Grand Conseil vaudois dont il assure la présidence en 2006-2007 et la présidence du groupe libéral puis libéral-radical de

2007 à 2015. Il est en outre membre de différents Conseils d'administration d'entreprises régionales et dans le pharma vétérinaire. Il est également engagé dans divers conseils de fondation régionaux et comités d'associations.

Jean-Marc Favre

Suisse Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 21 avril 2004. Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young SA en 1988 où il a développé son expérience dans le domaine de la finance, notamment en qualité de réviseur responsable bancaire. En 2001, Il a rejoint Société Générale Private Banking (Suisse) SA, où il a exercé différentes fonctions au sein du Private Banking. Depuis 2018, il est responsable de la conformité fiscale au sein de BRP Tax SA, société du groupe BRP actif dans l'implémentation de solutions pragmatiques auprès des établissements bancaires et financiers dans leur gestion des contraintes réglementaires. Il préside le comité d'audit de la Banque.

Eric Müller

Suisse

Maître agriculteur

A été nommé au Conseil lors de l'assemblée du 19 mars 2014. Fortement impliqué au profit de sa région, il a été membre du conseil communal puis comme municipal d'Aubonne entre 1994 et 2016. Il a siégé ou présidé divers comités d'associations professionnelles liés à l'agriculture.

Membres de la Direction

Au 31 décembre 2024, la Direction générale est composée de trois membres.

Olivier Thibaud

Suisse

Licence HEC de l'Université de Lausanne Expert-comptable diplômé

Il a commencé sa carrière comme réviseur auprès d'Ernst & Young, rattaché au département de révision bancaire de 1992 à 1998. Puis, de 1998 à 2000, il a été collaborateur personnel de M. le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, alors chef du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Il a rejoint la Banque en 2000 en tant que directeur.

Anthony Vu

Suisse

Bachelor en management HEC de l'Université de Lausanne

Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Il a débuté sa carrière auprès d'Ernst & Young dans l'audit bancaire de 2012 à 2015. Puis, de 2015 à 2021, il a travaillé dans différentes banques dans le domaine de la comptabilité et de la finance. Il a rejoint la Banque en 2022 en tant que sous-directeur puis depuis janvier 2024 comme directeur-adjoint.

Nathalie Delaporte

Suisse

CFC employée de commerce

Elle a commencé son activité professionnelle en 1993 à l'UBS Rolle où elle a occupé différentes fonctions en lien avec la clientèle. Avant de rejoindre la Banque, elle a travaillé 14 ans au sein du groupe Raiffeisen. En 2016 elle rejoint la Caisse d'Epargne d'Aubonne, d'abord comme responsable du service clientèle puis depuis janvier 2022 comme sous-directrice.

FONDATION DU 175 ème DE LA CAISSE D'EPARGNE D'AUBONNE

Créée en 2012 afin de célébrer les 175 ans de la Caisse d'Epargne d'Aubonne, la Fondation en a hérité son nom. Elle a pour vocation première de récompenser des actions singulières dans différents domaines tels que la jeunesse, la culture, l'éducation, l'humanitaire ou le social notamment. Dans ce cadre, la Fondation honore des associations, individus ou entreprises qui trouvent leurs origines dans la région d'Aubonne et environs, et ce, indépendamment du lieu de concrétisation de leurs actions. A ce jour, les récipiendaires ci-après ont été salués.

La Fondation Théodora, créée par deux Aubonnois en mémoire de leur mère, qui finance et organise les visites des docteurs Rêves aux enfants hospitalisés.

Le Centre des jeunes d'Aubonne, Etoy et Gimel pour avoir pris part sur place à un programme de promotion de l'hygiène au Burkina Faso.

Sophie Croisier, jeune éleveuse de Gimel, dont l'engagement professionnel reconnu régionalement s'est vu récompensé par la remise d'une distinction pour l'une de ses vaches dans un concours international.

La Fondation Anne Maurer-Cecchini qui a pour but de favoriser la recherche sur les maladies tropicales négligées et qui a même vu le résultat de certaines des recherches soutenues reprises comme standard de thérapies par l'OMS.

L'Association d'aide à Gao au Mali pour son programme de prise en charge de centaines d'orphelins, de lutte contre la malnutrition et d'assainissement.

L'Association des amis de Songpelsé pour son soutien actif à l'ASFUD au Burkina Faso afin de permettre aux femmes de la région de sortir de la pauvreté. Les bénévoles livreurs de repas de la région d'Aubonne, Gimel et Apples qui se préoccupent quotidiennement de leur prochain en leur offrant de leur temps, un repas et des instants de chaleur et de convivialité.

Le Petit Ensemble des écoles de musique d'Aubonne, Saint-Livres et Etoy qui permet, depuis 15 ans, à des jeunes entre 7 et 18 ans d'apprendre à jouer en groupe dès la deuxième année d'étude d'un instrument cuivre et percussion.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etraz-Région qui permettent aux jeunes de s'investir pour le bien public tout en assurant la formation et la relève d'un corps de volontaires.

L'Association La Halte à Morges et environs qui vient en aide aux familles précarisées pour son engagement durant la crise sanitaire vécue en 2020.

L'Association Les Notes Pétillantes à Essertines-sur-Rolle qui apporte, par quelques instants musicaux et de convivialité, réconfort et humanisme aux habitants de notre région victimes de souffrance physique, mentale ou morale.

La société de Gym d'Aubonne qui promeut le sport auprès des jeunes de la région grâce à son dynamisme et son rayonnement.

La section des Samaritains du Cœur de la Côte qui s'engage quotidiennement aux côtés des personnes souffrantes et qui contribue à la sécurité sanitaire lors des manifestations de notre région.

La fondation Une chance, un cœur qui a pour objectif d'offrir une prise en charge de jeunes patients défavorisés souffrant de cardiopathies ou d'autres maladies graves, qui ne peuvent pas être traités dans leur pays d'origine.



Remise du prix de la fondation 2024

à la fondation Une chance, un coeur

RAPPORT D'ACTIVITE

Environnement

Les conflits qui perdurent en Ukraine et au Proche-Orient accentuent la fragmentation du Monde scindé entre les pays du BRICS et leurs alliés et les nations occidentales. Le recentrage des Etats-Unis sur eux-mêmes, évoqué en fin d'exercice par la nouvelle administration fédérale de Washington, pourrait rebattre les cartes. Il est porteur d'incertitude et incite à la prudence.

Dans ce contexte, l'inflation a poursuivi sa décrue dans les principales économies mondiales, dans la zone euro en particulier, la Suisse ne faisant pas exception avec un renchérissement s'établissant à 1% environ contre 2% l'an dernier

L'année écoulée est caractérisée par une croissance mondiale d'environ 3%, notre croissance nationale s'établissant à moins de 1%, influencée par les difficultés rencontrées par nos partenaires commerciaux européens, en particulier l'Allemagne qui a vécu sa deuxième année de récession.

Après avoir signé une solide performance en 2023, les marchés boursiers mondiaux ont poursuivi sur leur lancée. Le marché suisse, stable l'an dernier, a affiché une belle progression. Sur le front de l'emploi, le taux de chômage a légèrement progressé à 2.4%, un niveau très faible en comparaison sur le long terme. Comme l'an dernier, nos entreprises du secteur de la construction et nos industries affrontent des difficultés dans le recrutement de maind'œuvre qualifiée. A ce titre, les efforts consentis pour promouvoir les formations dans les métiers manuels et techniques en mettant en avant les filières de l'apprentissage doivent être salués.

Marché hypothécaire

La disparition d'un acteur bancaire important au printemps 2023 a entraîné une forte croissance des demandes de crédits pour l'ensemble des banques, bien que le nombre de transactions immobilières n'ait pas subi d'augmentation significative. Face à cette situation, amplifiée par la diminution du volant de crédit accordé par le système bancaire du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle règlementation de Bâle III début 2025, la Banque a fortement été sollicitée.

Cela étant, nous n'avons pas dérogé à nos principes d'octroi de crédit basés sur la prudence et la connaissance de nos marchés et de notre clientèle. Cependant, comme le montre l'évolution réjouissante de nos affaires, nous avons pleinement joué notre rôle de banque de proximité, en soutien à nos clients, leur permettant ainsi de devenir propriétaire de leur logement, de construire des immeubles ou de développer leur entreprise et leur domaine agricole.

Evolution des taux

A l'instar des banques centrales européenne et américaine, sur le vu de la diminution de l'inflation, la Banque nationale suisse (BNS) a procédé à quatre baisses de son taux directeur qui s'est établi à 0.5% à fin 2024. Dans ce contexte, nous avons poursuivi notre politique consistant à proposer une rémunération offerte sur les dépôts de la clientèle figurant parmi la plus attractive du marché. Ainsi, nous avons enregistré un afflux de nouveaux clients sans précédent, le nombre de déposants s'étant accru de près d'un tiers en 2024.

Marché de l'immobilier

Après une année de stagnation, le prix de vente des appartements en propriété par étage et des maisons individuelles s'est accru en 2024. Cette évolution est due tant à la baisse des taux hypothécaires qu'à la forte demande de biens immobiliers entraînée par la croissance de la population que la faible activité de construction et le peu d'offres de vente de biens existants n'ont pas réussi à satisfaire. A la faveur de l'évolution des taux et du léger tassement du coût de l'énergie, détenir son logement en propriété redevient attractif par rapport à la location.

Malgré tout, le marché locatif demeure sous pression, le taux de vacance cantonal vaudois est resté sous la barre de 1%.

La hausse du coût du logement, qu'il soit en propriété ou en location, et la situation de pénurie que nous vivons depuis plusieurs années sont préoccupantes. Elles ne pourront être enrayées que par de nouvelles constructions et la densification des droits à bâtir, retardées aujourd'hui par la durée des procédures et la complexité des règlementations. Nous appelons de nos vœux une prise de conscience collective afin de faciliter l'octroi d'autorisation et de permettre ainsi à chacune et à chacun de pouvoir se loger à de bonnes conditions.

Dans cet esprit, afin d'apporter sa pierre à l'édifice,

la Banque poursuivra son soutien aux propriétaires et à l'économie de la construction par l'octroi de prêts hypothécaires et la gestion de crédits de construction. Ainsi sa connaissance du terrain, de sa clientèle et son action de proximité trouvent tout leur sens. Nous remercions ici nos épargnants dont la confiance nous honore et nous permet de remplir cette mission.

Risques

La Banque est exposée aux risques suivants: les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels (y c. résilience) et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les étapes clés de notre culture d'entreprise. Aussi la direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le conseil d'administration.

Dans ce domaine, le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants:

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité:
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques et
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés.

Organisation

Durant l'exercice sous revue, la Banque n'a pas subi de modification de son organisation. Son effectif est demeuré stable à 12 personnes ou 11.35 en équivalent plein temps.

Résultats

La Caisse d'Epargne d'Aubonne présente à nouveau un excellent résultat. Cela a permis de poursuivre la consolidation des fonds propres qui augmentent comme l'année précédente de 13 %. Les avances à la clientèle ont crû de 17 % et les dépôts de la clientèle de 26 %. Le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle s'élève ainsi à 113.6 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 24 % à CHF 812 millions, une évolution jamais constatée à ce jour.

La hausse de 11 % du résultat opérationnel s'explique par l'augmentation du volume des crédits, rendue possible par la hausse des dépôts de la clientèle, tandis que la marge brute d'intérêt est restée stable à 2%. Forts de ces résultats, il a été décidé de continuer de renforcer nos fonds propres par une dotation à la réserve pour risques bancaires généraux de CHF 7'525'000.00. Il en résulte une progression de 8 % du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent.

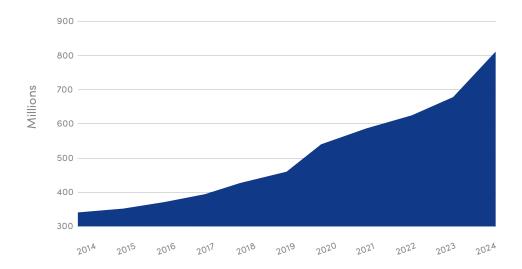
Conclusion

La bonne progression de notre volume d'activité et les résultats réalisés l'an dernier nous permettent de renforcer substantiellement nos fonds propres, garant de la solidité et de la pérennité de la Banque. L'équilibre entre les crédits que nous accordons et les fonds qui nous sont confiés, résultant de la mise en œuvre du modèle d'affaires initié par nos fondateurs, et une gestion prudente fondée sur la connaissance de nos marchés traditionnels ont permis à la Banque d'assurer au fil des ans une croissance constante et solide. Notre politique, fondée sur la proximité, l'accompagnement et l'écoute de nos clients trouve son sens en cette période troublée et fonde notre action. Elle témoigne d'un engagement au service de notre région.

Mesdames, Messieurs les sociétaires, nous tenons ici à vous exprimer notre profonde reconnaissance pour votre confiance et votre fidélité. Nous saluons également ici le travail et l'engagement de la direction et des collaborateurs de la Banque. C'est conscient de notre devoir envers notre région que nous regardons l'avenir. Vous pouvez compter sur nous. Nous pouvons compter sur vous. Nous vous en sommes reconnaissants.

INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN

Taille du bilan

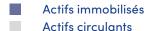


Fonds propres

Fonds propres
Quote-part au bilan



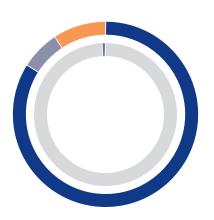
Structure du bilan 2024



Passifs court terme

Passifs long terme

Passifs capitaux propres

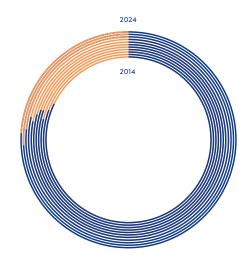


Créances sur la clientèle

(Montant brut)

Hypothèques



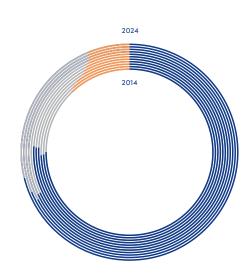


Engagements envers la clientèle (Montant brut)

Epargne

Autres engagements

Obligations de caisse



Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant net)

Crédits
Dépôts

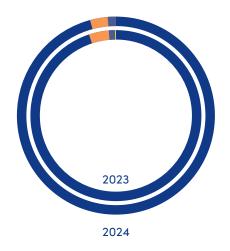
Ratio de couverture



INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

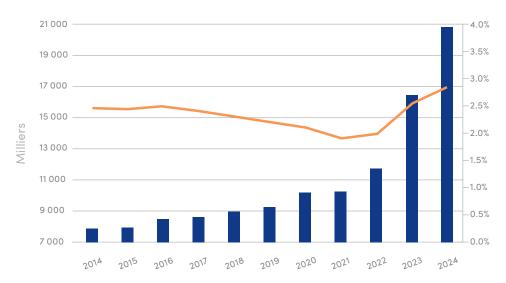
Structure de produits





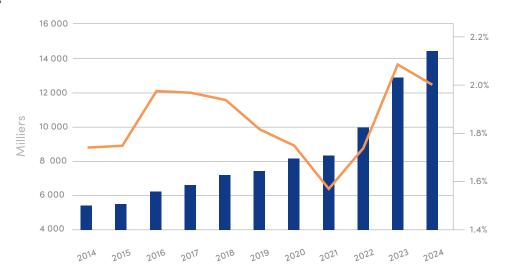
Rendement des actifs

Produit des intérêts
Rendement



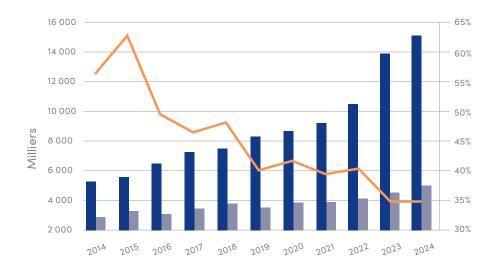
Marge brute d'intérêts

Résultat op. intérêts
Marge brute



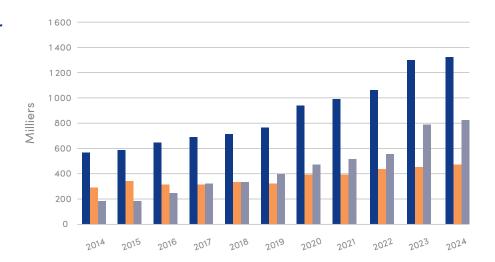
Produits vs Charges d'exploitation

Produits
Charges d'exploitation
Cost/income ratio

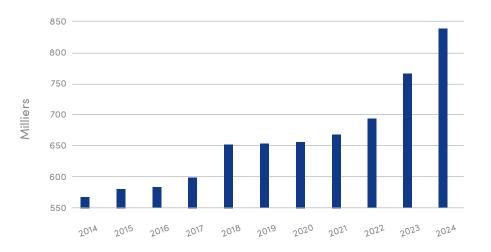


Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

Produits par EPT
Charges / EPT
Résultat opérationnel / EPT



Bénéfice net annuel



COMPTES ANNUELS 2024



Actifs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		155 161	80 728
Créances sur les banques		3 316	12 938
Créances sur la clientèle	2.1.	157 003	148 963
Créances hypothécaires	2.1.	486 541	403 153
Immobilisations financières	2.2.	2 946	2 598
Actifs de régularisation		196	221
Participations	2.3. / 2.4.	5 000	5 000
Immobilisations corporelles	2.5.	1 826	1 571
Autres actifs	2.6.	30	29
Total des actifs		812 019	655 201
loral des actifs		812 019	655 201
Passifs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Engagements envers les banques		10	10
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		681 472	541 897
Obligations de caisse		49 754	40 199
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	2.7., 2.9.	1500	3 500
Passifs de régularisation		1 726	1 244
Autres passifs	2.6.	1 632	787
Provisions	2.11.	1 215	1 215
Réserve pour risques bancaires généraux	2.11.	50 715	43 190
Réserve légale issue du bénéfice		23 155	22 385
Bénéfice reporté		4	4
Résultat de la période		836	770
Total des passifs		812 019	655 201
Opérations hors bilan	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Engagements conditionnels	2.1. / 3.1.	2 386	1 518
Engagements irrévocables	2.1.	18 986	13 610
Engagements de libérer et d'effectuer	2.1.	601	551
des versements supplémentaires			

COMPTE DE RESULTAT

En milliers - CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire	Annexe	2024	2023
Résultat des opérations d'intérêts			
Produit des intérêts et des escomptes	4.2.	20 639	16 178
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		108	81
Charges d'intérêts	4.2.	-6 272	-3 389
Résultat brut des opérations d'intérêts		14 475	12 870
Variations des corrections de valeur pour risques			
de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		17	186
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		14 492	13 056
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres			
et les opérations de placement		_	_
Produit des commissions sur les opérations de crédit		310	262
Produit des commissions sur les autres prestations de service		282	261
Charges de commissions		-31	-33
Sous-total résultat des opérations de commissions			
et des prestations de service		561	490
		331	
Résultat des opérations de négoce			
et de l'option de la juste valeur	4.1.	154	142

Autres résultats ordinaires A	nnexe	2024	2023
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-
Résultat des immeubles		24	24
Autres produits ordinaires		15	61
Autres charges ordinaires		-46	-32
Sous-total autres résultats ordinaires		-7	53
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	4.3.	-2 668	-2 520
Autres charges d'exploitation	4.4.	-2 523	-2 230
Sous-total charges d'exploitation		-5 191	-4 750
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-427	-355
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-46	-50
Résultat opérationnel		9 536	8 586
Produits extraordinaires	4.5.	_	_
Charges extraordinaires	4.5.	_	_
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-7 525	-7 000
bancanes generaux			
Impôts	4.6.	-1 175	-816
BENEFICE DE L'EXERCICE		836	770

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE En milliers - CHF

	-	2024		2023		
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds		
Résultat de l'exercice	836	_	770	_		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	7 525	_	7 000	_		
Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	_	17	_	186		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	427	_	355	_		
Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	46	-	50	_		
Comptes de régularisation actifs	25	_	38	_		
Comptes de régularisation passifs	482	_	119	_		
Solde du financement interne	9 341	17	8 332	186		
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles						
Participation	_	_	_	5 000		
Immeubles	_	152	_	36		
Autres immobilisations corporelles	_	530	_	192		
Solde des mutations des immobilisations corporelles	_	682	<u> </u>	5 228		

2024 2023

Flux de fonds de l'activité bancaire	Sources	Emplois	Sources	Emplois
	de fonds	de fonds	de fonds	de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	_	_	_	_
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	_	_	_	_
Obligations de caisse	_	_	_	_
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	_	2 000	1 000	_
Autres engagements	_	_	_	_
Créances sur les banques	_	_	_	_
Créances sur la clientèle	_	_	_	_
Créances hypothécaires	_	_	_	_
Immobilisations financières	_	348	_	415
Autres créances	_	_	_	_
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	_	_	_	_
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	139 575	_	35 070	_
Obligations de caisse	9 555	_	705	_
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	_	_	_	_
Autres engagements	845	_	402	_
Créances sur les banques	9 622	_	_	1590
Créances sur la clientèle	_	8 152	_	36 757
Créances hypothécaires	_	83 305	_	39 384
Immobilisations financières	_	_	_	_
Autres créances	_	1	_	5
Solde de l'activité bancaire	159 597	93 806	37 177	78 151
Fant des l'audatés		74 422	20.050	
Etat des liquidités	_	74 433	38 056	
TOTAL	168 938	168 938	83 565	83 565
		.00000		

EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN

En milliers – CHF

	31.12.2024	31.12.2023
Bénéfice de l'exercice	836	770
Bénéfice reporté	4	4
Bénéfice au bilan	840	774
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	_	_
Total à la disposition de l'assemblée générale	840	774
Proposition du conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-835	-770
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	_
Report à nouveau	5	4

ETAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers - CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéfice	Réserve pour risques ban- caires géné- raux	Réserve faculta- tive issue du bé- néfice et bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2024	_	22 385	43 190	4	_	770	66 349
Répartition du bénéfice 2023	_	770	_	_	_	-770	_
Attribution aux réserves pour risques	_	_	7 525	_	_	_	7 525
Résultat de la période	_	_	_	_	_	836	836
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2024	_	23 155	50 715	4	_	836	74 710

La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.



ANNEXES AUX COMPTES 2024

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES, RISQUES ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 2020/01 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclement individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires. Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la Banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La Banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la Banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5% sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.

Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. En 2024, tous les engagements envers les banques représentent des dépôts volontaires de nos correspondants.

1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

1.2.1.5. Participations

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements exigés par la prudence.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.6. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence; à savoir :

Véhicules et informatique 3 ans
Autres immobilisations 4 ans
Immeubles 25 ans

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.7. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la Banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.8. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.9. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.10. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

1.2.1.11. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.12. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La Banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

1.2.1.13. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.14. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la Banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.15. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.3. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2024	31.12.2023
USD	0.9050	0.8382
EUR	0.9381	0.9242
GBP	1.1333	1.0665

1.3. Gestion des risques

Toute activité expose la Banque à des risques stratégiques, de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels (y c. résilience). Tous ces risques sont appréhendés de manière intégrée et globale par un processus dont les objectifs sont :

- la connaissance et la maîtrise de l'exposition aux risques par rapport à l'environnement réglementaire et économique;
- une adéquation entre la capacité de prise de risque et le profil de risque défini;
- une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et aux fonds propres engagés.

La gestion des risques de la Banque se base notamment sur les principes suivants :

- maintenir uniquement des positions dont on connait et peut gérer les risques;
- maintenir un niveau de prise de risque en adéquation avec la tolérance au risque en termes de variation du résultat et du niveau de fonds propres visé;
- évaluer et surveiller tous les risques quant à leur impact financier, régulatoire et de réputation.

Le conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

1.3.1. Risques stratégiques

Tout changement notoire de l'environnement économique ou réglementaire peut affecter de manière conséquente les choix stratégiques de la Banque. Il en est de même pour tout changement concurrentiel qui peut compromettre les décisions d'affaires prises.

1.3.2. Risques de crédit

1.3.2.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la Banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la Banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la Banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 «Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur».

1.3.2.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.3. Risques de marché

1.3.3.1. Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte à l'aide d'une solution informatique.

1.3.3.2. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la Banque sont mesurés à l'aide d'une solution informatique.

La Banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.3.3. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la Banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.4. Risque de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la direction et le conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.5. Risques opérationnels (y c. résilience)

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes, et de prestataires externes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la résilience opérationnelle en cas d'événements majeurs tant internes qu'externes, notamment la défaillance d'un prestataire externe ou encore une attaque cyber.

A ce titre, les risques liés aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aux cyberrisques font partie intégrante de la politique des gestions des risques opérationnels.

Les TIC englobent la structure physique et logique des systèmes informatiques et de communication, incluant les composantes matérielles, logicielles, réseaux, données, et environnements d'exploitation. Ces éléments sont essentiels à la continuité des activités de la Banque. Dans le cadre de l'externalisation d'activités, la Banque a confié à Swisscom IT Services le traitement et la surveillance des données informatiques. Conformément à la circulaire FINMA 2023/01 «Risques et résilience opérationnels – banques », des contrôles et mesures sont pris, tant par la Banque que par Swisscom IT Services, pour minimiser les risques, en particulier ceux liés aux cyberrisques.

1.3.6. Risque Compliance

Le risque de compliance correspond au risque de sanctions légales et réglementaires, ainsi qu'au risque de pertes financières ou d'atteinte à la réputation de la Banque, pouvant résulter d'un manquement aux prescriptions, normes et règles en vigueur.

Le service compliance de la Banque veille à l'application des dispositions réglementaires en vigueur et au respect des obligations de diligence propres aux intermédiaires financiers. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constitue également une priorité pour ce service.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la Banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement. S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2024, date du bilan de la Banque.



2.INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers - CHF

Nature des couvertures

2.1 Couvertures des créances		Couvertures		Sans	Total
et des opérations hors bilan	h	ypothécaires	couvertures	couverture	
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
Créances sur la clientèle		127 660	3 110	27 028	157 798
Créances hypothécaires					
Immeubles d'habitation		422 882	_	_	422 882
Immeubles commerciaux		38 024	_	_	38 024
Artisanat et industrie		34 352	_	_	34 352
• Autres		_	_	_	_
Total des prêts	31.12.24	622 918	3 110	27 028	653 056
(avant compensation avec les correctifs)	31.12.23	535 678	2 875	23 091	561 644
Total des prêts	31.12.24	613 857	3 110	26 577	643 544
(après compensation avec les correctifs)	31.12.23	526 601	2 875	22 640	552 116
Hors bilan					
Engagements conditionnels		_	2 309	77	2 386
Engagements irrévocables		15 041	_	3 945	18 986
Engagements de libérer et d'effectuer		_	601	_	601
des versements supplémentaires					
Crédits par engagement		_	_	_	_
Total du hors bilan	31.12.24	15 041	2 910	4 022	21 973
	31.12.23	10 218	1 975	3 486	15 679
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31.12.24	13 530	7 285	6 245	6 245
	31.12.23	15 937	9 217	6 720	6 720

		Vale	eur comptable	Juste valeur	
2.2 Immobilisations financières		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Répartition des immobilisations financières					
Titres de créance		1 576	1 337	1 633	1 352
Dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance		_	_	_	_
Dont disponibles à la revente		1 576	1 337	1 633	1 352
Titres de participation		1 370	1 261	2 434	2 262
Dont participations qualifiées (10% des voix ou du capital)		-	_	_	_
Métaux précieux		_	_	_	_
Immeubles		_	_	_	_
Total		2 946	2 598	4 067	3 614
Dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		-	-	-	_
Répartition des contreparties selon la notation	De AAA	De BBB+	De BB+	Inférieur	Sans
	à A-	à BBB-	à B-	à B-	notation
Valeur	802	1 075	6	_	1063

La Banque se fonde sur les classes de notation d'une agence de rating reconnue par la FINMA.

2.3. Participations

	Valeur d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comp- table 31.12.2023	Change- ments d'affec- tation	Investis- sements	Désin- vestisse- ments 31.12.2024	Amortis- sements	Adapta- tions de valeur	Valeur comp- table 31.12.2024
Participations									
Avec valeur Boursière	_	_	_	_	-	-	_	_	_
Sans valeur Boursière	5 000	_	5 000	_	_	_	_	_	5 000
Total des participations	5 000	_	5 000	_	_	_	_	_	5 000

2.4. Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité	Capital social	Part		oital social Part Détenti		ention
			au capital	aux voix	directe	indirecte	
Foncière des 8 Lacs SA	Société immobilière	5 000	100%	100%	100%	_	

2.5. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	Investis- sements Désinvesti- sements	Amortisse- ments	Valeur comptable 31.12.2024
Immeubles						
A usage de la banque	2 071	-1 648	423	152	-26	549
 Autres immeubles 	1 080	-427	653	_	-43	610
Softwares	2 217	-2 217	_	_	_	_
Autres immobilisations	3 131	-2 636	495	530	-358	667
Total des immobilisations corporelles	8 499	-6 928	1 571	682	-427	1 826

2.6. Autres actifs et autres passifs

Autres actifs	31.12.2024	31.12.2023
Compte de compensation	_	_
Impôts indirects	30	29
Actifs divers	_	_
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	30	29
Autres passifs	31.12.2024	31.12.2023
Compte de compensation	_	_
Impôts indirects	1 632	787
Coupons et obligations de caisse non encaissés	_	_
Autres engagements	_	_
Passifs divers	_	_
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	1632	787

2.7. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	31.	12.2024	31.12.2023		
Actifs nantis / cédés					
	Valeurs	Engagements	Valeurs	Engagements	
	comptables	effectifs	comptables	effectifs	
Esisuisse, 50% du compte de garantie mis en gage auprès de la BNS (l'obligation de contribution totale de KCHF 3'945 est enregistrée au hors bilan en tant qu'engagement irrévocable)	1 972	1 972	1696	1 696	
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	3 897	1500	4 734	3500	

2.8. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture	Cotisations	Imputations	Imputations
	31.12.2024	payées	charges per-	charges per-
	non audité	2024	sonnel 2024	sonnel 2023
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	_	-	-	_
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	_	-	-	_
Plan(s) de prévoyance avec excédent	109%	417	273	259
TOTAL DES PLANS	_	417	273	259

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance. Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.

A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

2.9. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage

31.12.2024	31.12.2023
1500	3 500

2.10. Parties liées

Créances			Engagements		
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	
	6 220	7 340	529	325	
	6 710	6 590	3 012	2 297	

Sociétés du groupe Affaires d'organes

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire. Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2.11. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

PROVISIONS	Etat au 31.12.2023	Utilisation conforme au but	Reclassifi- cations	Nouvelles consti- tutions à charge du compte de résultat	Dissolution au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2024
Impôts latents	_			_		
Engagements de prévoyance						
Risques de défaillance (hors bilan)						
Autres risques d'exploitation		_				
Restructurations	760					760
Autres provisions	455	_				455
·			_			
TOTAL DES PROVISIONS	1 215	_	_	_	_	1 215
Réserves pour risques bancaires généraux	43 190	_	_	7 525	_	50 715
Corrections de valeur Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	6 719	-	-	46	-520	6 245
Corrections de valeur pour les risques inhérents	2 809	_	_	457	_	3 266
CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE ET RISQUES PAYS	9 528	_	_	503	-520	9 511

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.

La provision de restructuration se rapporte à l'informatique, à la réfection des locaux et au renouvellement d'appareils. Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.12. Structure des échéances des instruments financiers

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3	Echu entre 3	Echu entre 12	Echu après	Immobilisé	Total
ACTIFS /			mois	et 12 mois	mois et 5 ans	5 ans		
INSTRUMENTS FINANCIERS								
Liquidités	153 189	1 972	_	_	_	_	_	155 161
Créances sur les banques	3 316	_	_	_	_	_	_	3 316
Créances sur la clientèle	1444	153 359	_	_	2 200	_	_	157 003
Codern and homesthat arises	1.000	470.153	4.000	022				40C F 41
Créances hypothécaires	1686	479 153	4 880	822	_	_	_	486 541
Immobilisations financières	1 370			650	726	200		2 946
oboaoo	1370	_	_	000	720	200	_	2 340
TOTAL 31.12.2024	161 005	634 484	4 880	1 472	2 926	200	_	804 967
31.12.2023	85 366	548 080	10 000	2 246	2 338	350	_	648 380

		A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3	Echu entre 3	Echu entre 12	Echu après	Immobilisé	Total
FONDS ÉTRA	NGERS /			mois	et 12 mois	mois et 5 ans	5 ans		
INSTRUMENT	TS FINANCIERS								
Engagement	s envers les								
banques		_	10	_	_	_	_	_	10
Engagement	s résultant des								
dépôts de la	clientèle	353 703	314 369	4 400	9 000	_	_	_	681 472
Obligations d	de caisse	_	_	2 244	4 931	37 059	5 520	_	49 754
Emprunts et p	prêts des centrales								
d'émission de	e lettres de gage	_	_	_	_	500	1000	_	1500
TOTAL	31.12.2024	353 703	314 379	6 644	13 931	37 559	6 520	_	732 736
	31.12.2023	225 866	303 671	4 140	16 422	31 256	4 251	_	585 606

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS HORS BILAN

En milliers - CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels	31.12.2024	31.12.2023
Engagements de couverture de crédit et similaires	1549	961
Garanties de prestation de garantie et similaires	_	_
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	_	_
Autres engagements conditionnels	837	557
TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	2 386	1 518

4.0 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

En milliers – CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce	2024	2023
Opérations sur billets et devises	154	142

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

4.3. Charges de personnel	2024	
Appointements (employés et organe)	2 136	2 000
Prestations sociales	460	442
Autres charges de personnel	72	78
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	2 668	2 520
4.4. Autres charges d'exploitation	2024	
Coûts des locaux	70	71
Coûts de l'informatique et de la communication	1 275	1 073
Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations	93	64
Honoraires de la révision externe	91	82
Honoraires de la révision interne	15	16
Autres charges d'exploitation	979	924
TOTAL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 523	2 230

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

PRODUITS EXTRAORDINAIRES	2024	2023
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	_	_
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	_	_
Divers produits extraordinaires	_	_
TOTAL DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES	_	_
CHARGES EXTRAORDINAIRES	2024	2023
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	7 525	7 000
Constitution d'autres provisions	_	_
Diverses charges extraordinaires	_	_
TOTAL DES CHARGES EXTRAORDINAIRES	7 525	7 000

PERTES SIGNIFICATIVES

La Banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RESERVES LATENTES

Les comptes de la Banque ne contiennent pas de réserves latentes.

RESERVES POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 7'525 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

CORRECTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Aucune correction de valeur n'a entrainé la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents	2024	2023
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	1 175	816
Constitution de provisions pour impôts latents	_	_
TOTAL DES IMPÔTS	1 175	816
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	12.3%	9.5%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

RAPPORT RÉVISION



Tél. 021 310 23 23 www.bdo.ch BDO SA Biopôle bât Metio- Epalinges Case postale 151 1001 Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative (la Banque), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

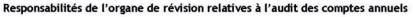
Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.







Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 906 al. 1, CO, en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 14 mars 2025

BDO SA

Isabelle Cartier-Rumo

Experte-réviseur agréée Réviseur responsable

Eugénie Boyer de Bouillane

Experte-réviseur agréée

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITES

En milliers - CHF

selon Circ. FINMA 2016/1 "Publication - banques"

Exigences en matière de fonds propres	31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	69 710	61 349
Fonds propres de base (T1)	69 710	61 349
Fonds propres totaux	69 710	61 349
Exigences minimales de fonds propres	66 319	53 270
Ratio de levier simplifié (en %)		
Actifs (hors goodwill + participations) + opération hors bilan	828 992	665 880
Ratio de levier simplifié	8,4%	9,2%
Ratio de liquidité (LCR)		
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 1er trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	101 887	114 286
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	27 420	36 196
Ratio de liquidité, LCR (en %)	372%	316%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 2ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	146 730	100 848
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	36 105	34 499
Ratio de liquidité, LCR (en %)	406%	292%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 3ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	135 132	79 354
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	41 753	38 225
Ratio de liquidité, LCR (en %)	324%	208%
Ratio de liquidité (LCR), moyenne du 4ème trimestre		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	120 871	68 208
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	35 164	32 740
Ratio de liquidité, LCR (en %)	344%	208%



Caisse d'Epargne d'Aubonne Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21 1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60 Fax 021 808 79 42

www.ceanet.ch info@ceanet.ch